

40.—Terres et bâtiments des Indiens, par catégorie et province, année terminée le 31 mars 1953

Province ou territoire	Terres				Bâtiments			
	Non défrichées et non cultivées	Défrichées mais non cultivées	Cultivées	Superficie totale des réserves ¹	Habitations	Églises	Salles publiques	Scieries
	acres	acres	acres	acres				
Île-du-Prince-Édouard.....	1,721	820	200	2,741	50	1	1	—
Nouvelle-Écosse.....	22,677	1,463	786	19,492	509	10	1	2
Nouveau-Brunswick.....	33,158	1,122	288	37,727	409	6	2	1
Québec.....	138,461	11,516	5,658	179,619	2,057	23	4	2
Ontario.....	1,194,691	105,897	38,849	1,559,349	5,564	113	52	28
Manitoba.....	308,969	156,700	25,173	524,346	3,728	73	16	13
Saskatchewan.....	469,363	605,300	150,518	1,203,953	3,189	58	17	3
Alberta.....	545,783	767,841	148,766	1,516,654	3,136	35	19	4
Colombie-Britannique.....	474,212	243,569	39,075	821,090	6,848	165	91	20
Territoires du Nord-Ouest et Yukon.....	3,538	45	15	5,620	161	2	1	—
Total.....	3,192,573	1,894,273	409,328	5,870,591	25,651	486	294	73

¹ Y compris les terres submergées et les terres incultes.

41.—Bétail des Indiens, par province, année terminée le 31 mars 1953

Province ou territoire	Chevaux			Bêtes à cornes			
	Étalons	Hongres et juments	Poulains	Bœufs	Bovillons	Vaches laitières	Jeune bétail
Île-du-Prince-Édouard.....	—	9	—	1	7	7	3
Nouvelle-Écosse.....	—	57	—	9	—	62	31
Nouveau-Brunswick.....	—	28	—	—	—	6	1
Québec.....	1	334	39	23	53	833	427
Ontario.....	32	1,786	61	85	320	2,797	1,331
Manitoba.....	3	1,667	44	21	273	758	384
Saskatchewan.....	2	4,793	134	65	720	1,791	1,008
Alberta.....	143	6,685	629	240	1,836	7,987	6,090
Colombie-Britannique.....	107	5,283	539	209	3,880	5,313	3,383
Territoires du Nord-Ouest et Yukon.....	1	18	—	—	—	—	—
Total.....	289	20,660	1,446	653	7,089	19,554	12,658

Instruction.—La proportion d'Indiens adaptés d'une façon satisfaisante aux conditions de la vie moderne est évidemment plus grande chez ceux qui ont pleinement profité du programme éducatif du gouvernement fédéral. Des pensionnats accueillent les enfants de ménages brisés, les orphelins ou ceux qui, vu la vie nomade de leurs parents ou la distance, ne pourraient autrement fréquenter l'école. Pour les enfants au foyer familial, le gouvernement fédéral maintient des écoles dans les agglomérations indiennes. D'autre part, là où les circonstances le permettent, des accords sont conclus avec les autorités locales de l'enseignement pour permettre aux enfants indiens de fréquenter des écoles non indiennes. Un nombre de plus en plus grand d'élèves du cours élémentaire y sont admis, et la majorité de ceux des cours secondaires et supérieurs reçoivent leur instruction en de telles institutions. Le gouvernement fédéral défraie la scolarité, les livres, le transport requis et, pour certains élèves obligés de vivre loin de leur famille, une partie du gîte et de la nourriture.

On prête également une aide semblable aux jeunes Indiens qui les encourage à suivre des cours d'orientation et de formation professionnelles. Parmi ceux qui ont leur brevet d'instituteur, 40 enseignent actuellement dans les écoles indiennes.